
CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE

Original: anglais

Quatrième session**Doha, 9 - 13 novembre 2001**

BUREAU INTERNATIONAL DES TEXTILES ET DES VÊTEMENTS (BITV)

Déclaration distribuée par le BITV*

(En qualité d'observateur)

Nous sommes profondément déçus et préoccupés par le fait que les principaux pays développés n'ont pas encore concrétisé leur engagement de libéraliser le commerce des textiles et des vêtements de façon significative, au profit des pays en développement. Sept années ont passé depuis la conclusion de l'Accord du Cycle d'Uruguay sur les textiles et les vêtements (ATV), et rares sont les restrictions quantitatives qui ont fait l'objet d'un retrait progressif. Les plans annoncés pour les dix années qui restent ne sont pas plus encourageants. À moins que d'importantes améliorations ne soient apportées, la majeure partie des contingents seront maintenus jusqu'à la fin de la période de transition qui s'achève au 1^{er} janvier 2005: 701 sur 758 pour les États-Unis, 167 sur 219 pour l'Union européenne et 239 sur 295 pour le Canada.

Nous rappelons que pendant plus de 40 années, la conduite des relations commerciales dans le domaine des textiles s'est caractérisée par un total manquement aux principes fondamentaux du système commercial multilatéral, d'où un traitement discriminatoire à l'encontre des pays en développement et une série de restrictions quantitatives visant leurs exportations. La protection tarifaire pratiquée par les pays développés dans ce secteur est également restée nettement supérieure aux droits qu'ils appliquent aux produits industriels en général.

La conclusion de l'ATV dans le cadre du Cycle d'Uruguay a été saluée, avec raison, comme marquant le début d'une nouvelle ère très prometteuse. Les gains découlant de l'expansion du revenu mondial issue du Cycle d'Uruguay ont été attribués pour près d'un tiers à la libéralisation du secteur des textiles dans le cadre de l'ATV. L'Accord lui-même était destiné à mettre fin, par étapes et de manière progressive, aux restrictions quantitatives appliquées depuis longtemps. Les pays en développement ont dû faire des concessions considérables lors du Cycle d'Uruguay pour obtenir qu'un terme soit mis à ces restrictions.

Alors que seules quelques restrictions quantitatives ont été supprimées, la réalisation des objectifs fixés par l'Accord a en outre été entravée par de nouvelles restrictions contraires aux dispositions de l'ATV, des mesures antidumping injustifiées visant des produits déjà soumis à des restrictions quantitatives, et d'autres formalités douanières et administratives, y compris des modifications des règles d'origine. L'augmentation des possibilités d'accès a été limitée par les majorations minimales des coefficients de croissance des contingents, empêchant les pays en

* Les pays membres du BITV qui sont également Membres de l'OMC ou observateurs sont les suivants: Argentine; Bangladesh; Brésil; Chine; Colombie; Costa Rica; Égypte; El Salvador; Guatemala; Honduras; Hong Kong, Chine; Inde; Indonésie; Macao, Chine; Maldives; Mexique; Pakistan; Paraguay; Pérou; République de Corée; Sri Lanka; Thaïlande; Uruguay et Viet Nam.

développement de profiter de la demande accrue des consommateurs. Des pressions sont sans cesse exercées sur les pays en développement pour qu'ils ouvrent plus largement leurs marchés comme condition d'une libéralisation significative des restrictions quantitatives.

Et tandis que des contingents sont maintenus à l'encontre des pays en développement Membres de l'OMC, ils ont été éliminés pour certains pays qui ne sont même pas Membres, ce qui est manifestement contraire au principe fondamental du traitement NPF.

Ces préoccupations ont également été exprimées lors des précédentes Conférences ministérielles. Nous sommes déçus qu'aucune n'y ait été apportée, bien que nos délégations, ainsi que celles des autres pays en développement, aient régulièrement fait des suggestions spécifiques en vue d'améliorer la situation, y compris dans le cadre des débats sur les questions liées à la mise en œuvre qui ont eu lieu au Conseil général de l'OMC.

Le système commercial multilatéral se trouve à un tournant. C'est aux pays développés qu'il incombe de donner confiance aux pays en développement. Cette responsabilité requiert des mesures concrètes en faveur d'une libéralisation progressive et significative du secteur des textiles et des vêtements.

Nous tenons à souligner qu'il ne reste plus que trois ans pour achever le processus de démantèlement des restrictions quantitatives. Nous insistons également sur la nécessité d'assurer la mise en œuvre intégrale et fidèle de l'Accord dans les délais prévus. En conséquence, nous exhortons les pays développés maintenant des restrictions à adopter dès maintenant des mesures positives destinées à assurer une libéralisation significative dans ce secteur et permettre un ajustement industriel continu et une concurrence accrue sur leurs marchés. Nous notons que l'ATV contient déjà des dispositions qui autorisent de telles mesures. Cela aidera en outre à rétablir l'équilibre des droits dont les pays en développement doivent légitimement bénéficier.
